



REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

INSTITUT NATIONAL DE L'EAU



Le Secrétariat général

Abomey-Calavi, le 31 juillet 2023

COMPTE RENDU DU CODIR DE L'INE

Organe : Membres du Conseil de Direction

Nature de la réunion : Conseil de Direction

Lieu : salle des doctorants du département GEA

Date : lundi 31 juillet 2023

Heure de démarrage : 15 heures 30 minutes

Président de séance : Professeur Daouda MAMA

Participants : Cf. liste de présence

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Point des activités académiques et transmission des résultats de fin d'année académique ;
- 2- Point de mise en œuvre du PTA 2023 ;
- 3- Mise en place de modalité de mise en œuvre de l'arrêté interministériel dans le cadre du recrutement des vacataires ;
- 4- Divers.

Description sommaire des points abordés :

- 1- Point des activités académiques et transmission des résultats de fin d'année académique

- **Département Génie de l'Eau et Assainissement**

Fin des cours du second semestre suivie des examens du second semestre. Des délibérations au niveau des deux cycles de formation ont été faites : licence et master.

Les étudiants de la troisième année Hyas ont commencé leurs stages.

Pour éviter les éventuelles erreurs dans le reportage des notes des examens des étudiants, un comité ad hoc sera mis en place pour la délibération des examens des trois (03) départements de l'INE. Ce comité aura pour tâches le dépouillement des copies de composition, la compilation et la préparation des délibérations.

Cette décision s'applique à tous les départements.

- **Département de l'Eau, Agriculture et Société**

- Fin des cours suivie des examens de fin d'année. Les résultats des examens de la licence 1 sont disponibles à la FSA. Quant aux autres groupes pédagogiques, à savoir licence 2 ; master 1 ; 2 et Marima, la délibération n'a pas encore eu lieu parce que certains enseignants n'ont pas encore remis les notes. Ceux du GRME et de GCREC sont en stage.

- **Département d'Hydrologie et Gestion des Ressources en Eau**

Fin des cours suivie des examens de fin d'année. Des délibérations au niveau des deux cycles de formation ont été totalement faites.

En ce qui concerne les résultats du niveau master, il a été décidé que le département organise un rattrapage uniquement pour les étudiants qui ont réunis 80 % de moyenne. Par contre, les étudiants qui n'auront pas réunis au moins 80% de moyenne sont déclarés non admissibles.

- Quant à la licence 3, les étudiants sont en stages. Le dépôt des mémoires est prévu pour le 18 septembre 2023.
- Le dépôt de ceux du niveau master est prévu pour le 2 novembre 2023.

2- Point de mise en œuvre du PTA 2023

Compte tenu de la nouvelle décision du rectorat dans le cadre de la réalisation des activités prévues au PTA de toutes les entités de l'UAC, l'exécution des activités connaît une certaine contrainte. Celle-ci est liée au regroupement des certaines activités en terme de marché public. A cet effet, beaucoup de commandes de besoins sont restées en instance.

3- Mise en place de modalité de mise en œuvre de l'arrêté interministériel dans le cadre du recrutement des vacataires ;

Il a été demandé aux chefs de département, le regroupement des offres de formation avant le lancement de l'appel à candidature. Il est également décidé qu'au plus tard le 10 août 2023, les chefs départements envoient dans un tableau les heures de cours compilés de tous les enseignants.

4- Divers

Multiplés et très variés, les divers ont porté sur :

- La réorganisation de la formation continue
- Le sarclage des herbes aux alentours des bureaux et salles de cours
- Une correspondance venant de la direction de l'INE doit être adressée à madame Martine TOHON, Chef Secrétariat, à monsieur Blaise HOUENOUKPO, Chef division

examen et monsieur Bérenger AGBEGNINOU pour leur notifier la note de service qui encadre la formation du personnel de l'UAC et leur demander de s'y conformer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a pris fin à 19heures 20mn.

La Secrétaire de séance



Edwige HOUENOU LADIKPO